

#920 AGENT DE SCELLEMENT WB

DESCRIPTION

#920 Agent de Scellement WB est un scellant acrylique à base d'eau pour la cure, le scellement et le contrôle de la poussière du béton. Disponible en clair et gris métré.

APPLICATIONS

#920 Agent de Cure et Scellement WB est idéal pour :

- La cure, le scellement et la protection de tout béton fraîchement coulé, estampé, coloré ou non.
- Le scellement et la protection des pavés en pierre.
- La protection des planchers de béton d'entrepôt, bâtiment commercial, résidentiels, etc.

AVANTAGES

- Haute rétention de l'humidité résultant en une cure optimale du béton neuf
- Le scellement de la surface améliore la résistance à l'abrasion et le contrôle de la poussière
- Couleur blanche à l'application (clair seulement) pour une vérification visuelle de la couverture, devient claire au séchage.
- Compatible avec la plupart des tapis, tuile de vinyle et des adhésifs pour couvrir plancher. Un essai de convenance est recommandé.
- Ne jaunit pas lorsqu'utilisé à l'extérieur
- Satisfait la norme OTC (V.O.C. <100 GM/L)
- Couleurs spéciales disponibles sur commandes minimum

PROPRIÉTÉS

Temps de séchage @ 21°C (70°F) à 50% humidité relative:

Sec au toucher.....	1 heure
Trafic léger.....	8 heures
Trafic lourd.....	24 heures
Contenu C.O.V. (clair).....	57GM/L
(couleurs).....	92 GM/L

Point d'éclair.....	N/A
Gravité spécifique (clair).....	1.03

effectués à partir d'échantillons prélevés en cours de production. Tous les résultats sont représentatif des valeurs obtenues par un laboratoire indépendant. Certaines variations peuvent se produire en raison de conditions de site et ou d'autres méthodes d'essais.

APPLICATION

NE PAS DILUER, APPLIQUER TEL QUEL.

Cure du béton neuf : Bien mélanger avant l'usage. Le béton frais coulé doit être exempt d'eau de ressuage avant l'application. Appliquer #920 Agent de Scellement WB à l'aide d'un vaporisateur basse pression ou d'un rouleau à poil court. Lorsque vaporisé, garder le jet de 5 à 20 cm de la surface de béton. Appliquer uniformément sans laisser de vides tout en évitant les accumulations. Pour un fini uniforme, une deuxième couche est recommandée après 24 heures.

Vieux béton : Le béton doit être libre de saleté, poussière, huile, graisse ou de toute contamination. Bien nettoyer avec un détergent compatible. Laisser sécher avant d'appliquer le scellant. Une deuxième couche est recommandée après 24 heures pour un fini uniforme.

RESTRICTIONS

- Le temps de séchage est d'environ 1 heure à 21°C (70°F). Les températures plus basses ou l'humidité relative élevée augmentera le temps de séchage
- Ne pas appliquer où un sable polymère a été utilisé.
- Ne pas utiliser où l'humidité relative est de plus de 75%.
- Ne pas utiliser si la surface ou la température ambiante est sous 10°C (50°F).
- Protéger le contenant du gel.
- Ne pas utiliser comme barrière pour prévenir ou empêcher l'adhésion.
- Ne pas utiliser sur une surface prévue pour un recouvrement de mortier ou une chape de béton.
- Ne pas utiliser dans un secteur où des diluants organiques sont utilisés (xylène, toluène, diluant à peinture, etc.)
- Les fluides hydrauliques, gazoline, huiles à cuisson peuvent affecter le produit. Nettoyer les écoulements rapidement.

Les données fournies ci-haut sont le résultat d'essais

Rev. 9.20

RENDEMENT

Pour une performance optimale, deux couches sont recommandées. La deuxième couche couvre une plus grande surface.

Cure du béton neuf :

Première couche : 6m²/L (240pi² gal U.S.)

Deuxième couche : 7-8 m²/L (280-320 pi² gal U.S.)

Scellement de béton existant :

Première couche : 6-7m²/L (240-280pi² gal U.S.)

Deuxième couche : 7-8 m²/L (280-320 pi² gal U.S.)

NORMES

Conforme à ASTM C-309, Type 1, Classe B (clair seulement). Conforme au National Volatile Organic Compounds Emission Standards for Architectural Coatings, Federal EPA Regulation 40 CFR Part 59 Conforme à la loi sur l'Ozone Transport Commission Volatile Organic Compound Emission Standard (V.O.C. <100 GML).

EMBALLAGE

208L (55 gal U.S.) – 220 Kg (484 lb)

18.9L (5 gal U.S.) – 20 Kg (44 lb)

NETTOYAGE :

Nettoyer l'équipement immédiatement après l'usage et avant que le produit ne sèche avec de l'eau chaude et du savon.

ENTREPOSAGE :

Entreposage normal dans son contenant hermétiquement fermé. Protéger du gel.

DUREE DE CONSERVATION :

Un an à partir de la date de fabrication lorsqu'entreposé dans son emballage original et dans les conditions recommandées.

DONNEES SUR LA SECURITE :

Peut causer de l'irritation aux yeux, à la peau ou respiratoire. Consulter la fiche de données de sécurité pour des instructions spécifiques.

FDS #34(claire) FDS #35(coloré).

GARANTIE

Les recommandations et les renseignements ci-haut fournis sont basés sur nos recherches en laboratoire ainsi que sur les expériences menées par un laboratoire indépendant. Ces derniers sont, à notre connaissance, exacts et véridiques dans les limites des paramètres retenus lors des dites expériences. Toutefois, aucune garantie expresse ne peut être fournie et la pertinence du produit choisi ne peut être garantie puisqu'il est impossible de connaître tous les usages que l'on fait de nos produits, ni de contrôler ou prévoir toutes les variations paramétriques pouvant découler des conditions climatiques, des conditions d'application, des méthodes utilisées ou du type de surface sur laquelle est appliqué l'un ou l'autre de nos produits.

L'utilisateur de nos produits devra lui-même effectuer ses propres essais sur des échantillons afin de vérifier si le produit convient aux conditions spécifiques du projet.

CPD^{md} n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, pour le présent produit, incluant sans restriction des garanties implicites quant à la valeur marchande ou la pertinence du produit pour un usage spécifique.

Dans tous les cas, CPD^{md} limite sa responsabilité à fournir la quantité de produit nécessaire pour traiter à nouveau ou pour réparer les endroits spécifiques où un produit CPD^{md} a été appliqué. CPD^{md} se réserve le droit de déterminer la cause exacte de tout problème en recourant aux méthodes et essais d'usage. CPD^{md} n'assume aucune autre responsabilité telle que pour dommages-intérêts, directs ou indirects, dans tout cas où violation de la présente garantie, négligence ou responsabilité sans faute sont invoquées.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE MODIFIÉE NI PROLONGÉE PAR LES REPRESENTANTS DE CPD^{md}, PAR SES AGENTS DISTRIBUTEURS OU PAR SES CONCESSIONNAIRES.